

POUR UN DÉBAT SÉRIEN ET ARGUMENTÉ EN BIOÉTHIQUE

François EUVÉ

Revue ETudes
mars 2018

Les États généraux de la bioéthique qui se sont ouverts le 18 janvier dernier comportent plusieurs dossiers spécifiques qui concernent, pour une bonne part, le début et la fin de la vie humaine. L'opinion s'intéresse en particulier à l'extension de la procréation médicalement assistée (PMA) pour les femmes seules ou en couple de femmes; à la pratique de la gestation pour autrui (GPA), à la possibilité de l'euthanasie, sans oublier la question de la gratuité du don de gamètes, de l'anonymat, etc. L'examen de ces différents dossiers doit prendre en compte la multiplicité de leurs composantes, en particulier les procédures techniques engagées (dans le cas de la PMA), les conséquences économiques et sociales. On ne peut ignorer non plus la singularité de nombreuses situations qui obligent à exercer de difficiles discernements.

Un sondage publié dans *La Croix* au moment du lancement de ces États généraux a vivement frappé les esprits. Il montrait qu'un pourcentage croissant de la population française, y compris parmi les catholiques, était favorable à la PMA pour les femmes seules, à l'euthanasie dans certaines conditions et même à la GPA, une question pourtant explicitement écartée par le gouvernement¹. Que reflète cette évolution sociale? Assiste-t-on à la montée de l'individualisme libéral ou même, comme le suggère Jean Leonetti, à « l'avènement d'une société faisant primer la loi du plus fort »?

Le sujet le plus clivant est celui de la GPA. Aucun parti politique n'en propose la légalisation, le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) y est hostile, le président de la République a fait savoir qu'il y était opposé. Il semble pourtant qu'on ne pourra éviter de l'aborder

1. Selon ce sondage (non réalisé pour *La Croix*, 18 % des Français sont favorables à la GPA dans tous les cas, et 46 % pour raisons médicales seulement. L'ensemble fait donc 64 % d'opinions favorables.

d'une manière ou d'une autre? Que cela nous plaise ou non, il sera préférable d'ouvrir franchement le débat et d'examiner l'ensemble des arguments mis en avant par toutes les parties. Faut-il refuser par principe toute forme de GPA ou existe-t-il des formes moralement acceptables? La question se pose sous l'angle juridique: peut-on directement transcrire à l'état civil français un enfant né par GPA à l'étranger comme s'il était né des deux parents qui font la démarche? Le CCNE rendra son avis sur ces questions, s'il le souhaite, et le législateur pourra s'en saisir. Au-delà des considérations juridiques, il importe de prendre conscience des enjeux anthropologiques. Deux tribunes publiées dans *Le Monde* à la mi-janvier apportent des arguments et des contre-arguments. La première, qui plaide pour une transcription à l'état civil de la filiation légalement établie à l'étranger, invite à ouvrir sur ce sujet « un débat sérieux, argumenté et informé ». C'est bien ce qu'il s'agit de mettre en œuvre sans se laisser enfermer dans un dénigrement *a priori* des arguments du clan opposé (à cet égard, faire passer les opposants à la GPA pour des « réactionnaires » augure mal de la « sérénité » des débats).

L'intérêt de ce dossier particulier est qu'il est révélateur des questions fondamentales qui sont présentes, explicitement ou non, dans les débats en matière de bioéthique. Le questionnement éthique engage des considérations: psychologiques, sociologiques, juridiques, culturelles... Ce n'est pas le lieu ici d'inventorier l'ensemble des arguments pour ou contre que l'on peut produire. On pourra se rendre attentif à deux tendances fortes dans nos sociétés, la technicisation croissante de ce qui touche au vivant et sa marchandisation, portée par la logique néolibérale.

Dans la tribune du *Monde* du 18 janvier, Sylviane Agacinski et René Frydman évoquent « un marché procréatif mondialisé en pleine expansion; ce qui retient ici l'attention est l'impact de la dimension commerciale ». Est-il vraiment possible d'éviter des formes trop marquées d'exploitation du corps féminin? Des intérêts financiers sont nécessairement en jeu. L'opération a un coût, souvent élevé, et l'enfant à naître a un prix. On sait bien que l'économie est présente partout, mais la logique du marché est hautement contagieuse. La femme qui

2. Dans la présentation des États généraux par le CCNE, la GPA est juste mentionnée parmi les « thèmes issus de demandes sociétales ».

porté l'enfant et le couple demandeur appartiennent-ils généralement aux mêmes catégories socio-économiques ? N'allons-nous pas, malgré tout, vers de nouvelles formes d'exploitation, d'autant plus insidieuses qu'elles se drapent des habits de la générosité et de la solidarité ?

Nos sociétés sont de plus en plus influencées par une idéologie ultralibérale qui tend à réduire toute chose, y compris la personne humaine, à une ressource disponible sur un marché. S'y ajoute l'influence croissante d'une vision techniciste de l'humain qui tend à en mécaniser la représentation. La procréation deviendrait-elle de plus en plus une fabrication ? S'agit-il d'une évolution des mœurs universellement répandue à laquelle il serait vain de résister dans la mesure où de plus en plus d'États démocratiques s'y adaptent ? On sait que la pratique de la GPA est reconnue dans un certain nombre de pays qui nous sont culturellement proches. Mais ce n'est pas une raison suffisante pour le faire, s'il apparaît que nous avons de bonnes raisons d'en décider autrement. Si cette évolution pose de graves questions, il importe de les affronter sans craindre d'aller à contre-courant. De bonnes décisions éthiques se sont parfois prises à l'encontre de l'opinion dominante.

Dans les mois à venir, nous aurons l'occasion de revenir sur plusieurs de ces dossiers, comme nous l'avons fait dans le passé. La réflexion éthique chrétienne est guidée par un souci de l'humain, en particulier du plus vulnérable. La vision chrétienne de l'homme est celle non pas d'un individu purement autonome, mais d'une personne en relation, qui se construit avec d'autres. Il ne faudrait pas opposer de manière trop simpliste une éthique de l'autonomie (qui valorise la personne dans sa singularité et sa capacité à décider pour elle-même) et une éthique de la protection des plus faibles (plus sensible à la dimension collective), mais les articuler. Souhaitons que les débats qui s'ouvrent, s'ils s'engagent avec sérénité, argumentation et information, en montrent la possibilité.

François EUVÉ

3. Cf. Bruno Saintôt, « Jusqu'où assister médicalement la procréation ? », *Études*, n° 4241, septembre 2017, p. 41.